

# G3 Industrie

ZI La Pipe - RD 126  
76260 ETALONDES

**DEMANDE D'ENREGISTREMENT**  
**D'INSTALLATION CLASSEE**  
**Rubrique 2565**

---

**DEMANDE D'AMENAGEMENT AUX  
PRESCRIPTIONS GENERALES**

---

CE DOSSIER A ETE REALISE AVEC L'ASSISTANCE DE :



SOCOTEC ENVIRONNEMENT

AGENCE ENVIRONNEMENT & SECURITE NORD NORMANDIE

11 rue Paul Dubrulle  
CS 50446  
59814 LESQUIN cedex  
☎ 03 20 96 57 35

<b>Intervenant SOCOTEC</b>	Réza ESLAMI 06 22 33 45 73 reza.eslami@socotec.com	Chef de projet
----------------------------	--	----------------

Date d'édition	Nature de la révision	Rapport rédigé par
11/05/2022	version 1	R. ESLAMI
13/05/2022	version 1.1	R. ESLAMI

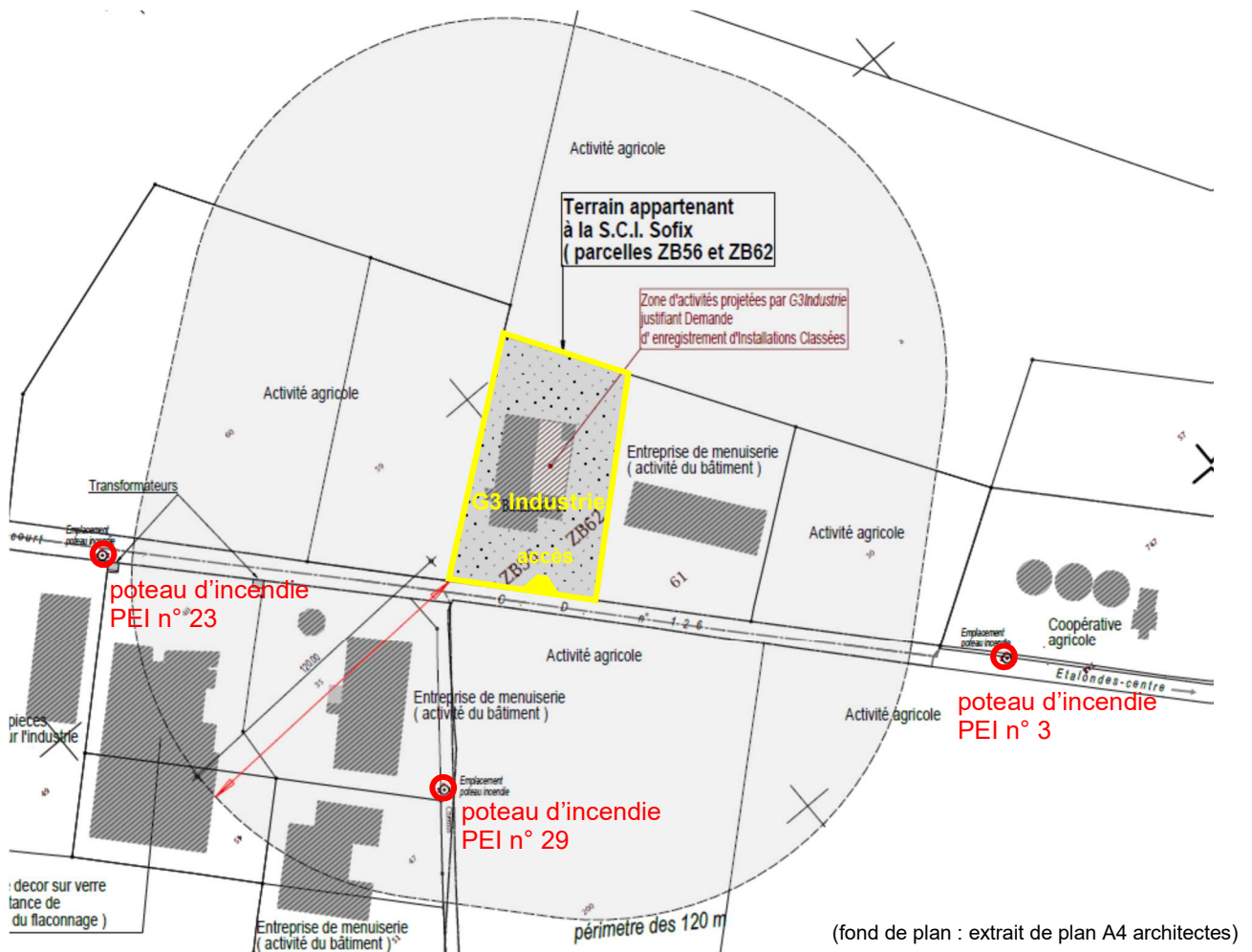
*La reprographie de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sous réserve d'en citer la source.*

Un aménagement aux prescriptions générales de l'arrêté du 9 avril 2019 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2564 (nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces par des procédés utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques) ou de la rubrique n° 2565 (revêtement métallique ou traitement de surfaces par voie électrolytique ou chimique) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement est sollicité : il concerne la distance entre l'accès au bâtiment et les points d'eau incendie, demandée à l'article 14 de l'arrêté.

**Extrait de l'article 14 :**

*L'accès extérieur du bâtiment contenant l'installation est à moins de 100 mètres d'un point d'eau incendie (la distance est mesurée par les voies praticables par les moyens des services d'incendie et de secours). Les points d'eau incendie sont distants entre eux de 150 mètres maximum (la distance est mesurée par les voies praticables aux engins des services d'incendie et de secours) ;*

Le poteau d'incendie le plus proche de l'établissement est situé dans la zone d'activités, chemin Saint-Martin, à 90 m de l'accès à l'établissement. Deux autres poteaux d'incendie, sur la RD126, sont situés respectivement à 160 m et 180 m de l'accès à l'établissement.



La demande d'aménagement aux prescriptions générales concerne la distance entre l'accès au bâtiment et le point d'eau incendie le plus proche :

Il est demandé de conserver la configuration existante, avec une distance de 120 m entre le poteau d'incendie le plus proche et l'accès au bâtiment, au lieu de la distance de 100 m prescrite à l'article 14 de l'arrêté du 9 avril 2019.

Pour information, le poteau d'incendie le plus proche couvre le besoin en eau dimensionné pour le bâtiment (60 m<sup>3</sup>/h) : les dernières mesures réalisées montrent en effet les valeurs suivantes :

n° PEI	Localisation	Date essai	Débit sous 1 bar	Pression statique
29	ZA La Pipe, chemin Saint-Martin	octobre 2021	84 m <sup>3</sup> /h	4,0 bar

Les mesures réalisées sur les 2 autres poteaux d'incendie montrent les valeurs suivantes :

n° PEI	Localisation	Date essai	Débit sous 1 bar	Pression statique
3	ZA La Pipe, RD 126, près silo Natup	octobre 2021	86 m <sup>3</sup> /h	4,3 bar
23	ZA La Pipe, RD 126, près transformateur	octobre 2021	77 m <sup>3</sup> /h	4,0 bar